

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 28 septembre 2023

Date de convocation : 22 septembre 2023

Date d'affichage : 22 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaients présents : Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, DURAND, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents excusés : M CALLIOT pouvoir à M CHOLET, Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN, M GREBERT,

Etaients absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

M SECRETAIN est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2023-2-045 : DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fréhel est composé de 12 membres (6 membres élus du Conseil Municipal et 6 membres extérieurs). Par délibération du 7 juillet 2020, le Conseil Municipal avait élu en son sein les 6 membres, dont Mme BLINTZOWSKY faisait partie. Suite à sa démission, il convient d'élire un nouveau membre en remplacement.

Vu le Code de l'action social et des familles, et notamment les articles L123-4 et suivants,
Considérant la seule candidature de Mme COQUELIN en remplacement de Mme BLINTZOWSKY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention (Mme COQUELIN)

- **DIT** que sont élus membres du centre communal d'action sociale :
Mme MOISAN,
Mme COQUELIN,
Mme MARTIN,
Mme CUCULI,
M SECRETAIN,
M DALLET.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Mme MOISAN

Le secrétaire de séance,

M SECRETAIN

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 02/10/2023

Le Maire,

Michèle MOISAN

